



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOÛT 2026

Date de convocation : 10 août 2026

Présents : Sébastien MOUNIÉ, maire ; Stéphanie SAINT LÉGER, première adjointe ; Pierre-Antoine CLANET, deuxième adjoint ; Geneviève ALBOUY, 3^e adjointe ; Julie SALLES ; Denis SALLES ; Lionel VERGNENÈGRE.

Absents excusés : Olivier LAFITTE ; Éric AUTHIÉ ; Marion FIANCETTE ; Pascale SOQUET.

Le Conseil municipal compte sept membres présents. Aucun pouvoir n'est mentionné dans les notes de séance.

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 17 h 05.

1. Lecture de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal du 6 août 2026

Le maire donne lecture de l'ordre du jour, puis soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 6 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des sept votants.

Résultat du vote :

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Délibérations

2.1. Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement temporaire de l'agent technique communal

Le maire expose la situation de l'agent technique communal, dont l'arrêt de travail a été prolongé jusqu'au 7 septembre 2026. Il précise que la commune bénéficie d'une assurance prenant en charge le salaire de l'agent pendant son arrêt, selon les conditions prévues au contrat d'assurance. Afin d'assurer la continuité du service public et de maintenir les missions techniques nécessaires au fonctionnement de la commune, le maire expose la nécessité de recourir temporairement au recrutement d'un agent pour assurer le remplacement de l'agent absent. Il est précisé que ce recrutement devra respecter les dispositions légales applicables au remplacement temporaire d'un agent public et que le contrat ne pourra excéder la durée de l'absence justifiant le remplacement, dans les limites prévues par la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Résultat du vote :

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

2.1. Convention de bénévolat pour l'accueil des visiteurs au pied du pog du château

Le maire présente le projet de convention visant à permettre le recours ponctuel à des bénévoles pour participer à l'accueil des visiteurs et au contrôle des billets d'entrée du château de Montségur. Les échanges portent notamment sur les conditions d'intervention des bénévoles et sur la nécessité de définir précisément le cadre de leur engagement. Il est convenu que la convention devra préciser le volume horaire et les modalités d'intervention, afin de garantir que le bénévolat conserve un caractère occasionnel et gratuit et qu'il ne se substitue pas à un emploi nécessaire au fonctionnement habituel du service. Il est rappelé que les interventions bénévoles ne donneront lieu à aucune rémunération. En revanche, le remboursement des frais réellement engagés pourra être envisagé sur présentation de justificatifs, selon les modalités prévues par la convention. Le bénévole pourra mettre fin à son intervention à tout moment, sous réserve d'en informer la commune afin de permettre l'organisation du service. Le Conseil municipal est ensuite invité à se prononcer sur le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le recours au bénévolat et adopte la délibération à la majorité.

Résultat du vote :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 1

3. Questions diverses

3.1. Mise en place d'un Conseil des enfants

Le maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier adressé par des enfants du village, sollicitant la mise en place d'un Conseil des enfants. Il leur a été proposé de réfléchir à la construction d'un projet, éventuellement intergénérationnel, qui pourrait être élaboré et porté par les enfants. Le maire rappelle que le Conseil des enfants aura un rôle consultatif et permettra aux jeunes participants de formuler des propositions et de s'impliquer dans la vie communale. Une réunion préparatoire a été programmée afin de présenter aux enfants le fonctionnement d'un Conseil des enfants, ses objectifs et les possibilités d'action qui leur seront offertes.

3.2. Gestion des déchets sur la commune

Le Conseil municipal examine les difficultés rencontrées en matière de collecte et de gestion des déchets sur la commune, notamment concernant les dépôts effectués par les visiteurs itinérants et les camping-cars. Il est rappelé que le camping dispose d'une carte permettant l'accès au dispositif de collecte. La possibilité de mettre ce dispositif à disposition des camping-cars, éventuellement moyennant un système de garantie permettant d'identifier les utilisateurs, est évoquée. Le Conseil municipal décide de faire remonter les difficultés constatées auprès du SPECTOM, après l'installation de son nouveau bureau. L'objectif est de constituer un dossier précis, appuyé sur les témoignages des habitants, afin de présenter les problèmes rencontrés et de rechercher des solutions adaptées avec le syndicat. Une réunion publique de consultation est fixée au **mardi 18 août 2026 à 18 heures**. Elle permettra aux habitants de faire part de leurs difficultés et de contribuer à la constitution du dossier destiné au SPECTOM.

Plusieurs pistes sont évoquées au cours des échanges :

- demander l'installation d'une palissade afin de masquer visuellement les conteneurs ;
- étudier les dispositifs de collecte accessibles aux visiteurs itinérants, notamment ceux reposant sur des QR codes ;
- afficher dans un premier temps, au camping, un rappel des consignes de tri afin de favoriser une meilleure gestion des déchets produits par les campeurs ;
- étudier la réouverture de la zone de dépôt des déchets verts selon des horaires définis en semaine, avec une présence permettant d'encadrer les dépôts ;
- envisager, si les moyens disponibles le permettent, un service de collecte hebdomadaire des déchets verts chez les habitants, assuré par l'agent communal Laurent ou par une personne bénévole, puis leur acheminement vers la zone dédiée.

Le Conseil municipal souligne la nécessité de prioriser les solutions permettant de répondre aux besoins des habitants et de limiter les dépôts effectués par des personnes extérieures à la commune.

3.3. Bilan de la fête communale et du trail

Le Conseil municipal procède à un bilan de la fête communale et du trail. La fréquentation de la fête est jugée positive. La présence des scouts et des jeunes a contribué à créer une ambiance conviviale et familiale. Le bilan du trail est également favorable. Une quatrième édition est envisagée pour l'année 2027. Des évolutions des parcours sont toutefois à l'étude. Un membre du Conseil municipal interroge notamment le Conseil sur la possibilité de déplacer le départ du trail vers le parking P2, comme cela a été fait à l'occasion de la fête communale. Cette proposition pourra être examinée dans le cadre de la préparation de la prochaine édition en lien avec le Comité des animations.

3.4. Bilan de la fréquentation touristique du 1er janvier au 1er août 2026

Une présentation des chiffres de fréquentation touristique pour la période du 1er janvier au 1er août 2026 est réalisée devant le Conseil municipal.

Les tendances présentées sont les suivantes :

- **Camping** : nette hausse de la fréquentation ;
- **Musée** : légère augmentation du nombre de visiteurs ;
- **Visites du château** : baisse de la fréquentation, toutefois moins marquée que celle constatée dans les châteaux voisins ;
- **Boutique du musée** : diminution du chiffre d'affaires, notamment liée à l'absence de commandes de nouveaux articles destinés à la vente au début de la saison.

Ces éléments permettent de dresser un premier bilan de la saison touristique et d'identifier les points nécessitant une attention particulière, notamment la fréquentation des visites du château et le renouvellement des articles proposés à la boutique.

3.5. Organisation des commissions voirie et foncier

Le Conseil municipal aborde l'organisation et la périodicité des commissions consacrées à la voirie et au foncier.



Il est envisagé d'ouvrir ces commissions aux habitants afin de favoriser leur participation à la réflexion sur les projets communaux et les besoins du territoire. La périodicité reste à définir. Le principe d'une réunion mensuelle est toutefois évoqué comme un rythme souhaitable pour assurer un suivi régulier des dossiers.

3.6. Présentation des modifications du PLUi

Le maire informe le Conseil municipal avoir reçu de la communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO) le document présentant les modifications envisagées du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le document pourra être consulté auprès de la CCPO du **20 août au 20 septembre 2026**. Les échanges portent notamment sur les changements relatifs à la destination des bâtiments existants et sur leurs conséquences éventuelles pour les biens situés sur la commune de Montségur. La question de la modification de destination des anciens hôtels du village est notamment abordée. Le Conseil municipal s'interroge également sur les possibilités d'isolation thermique par l'extérieur des habitations situées sur la commune, ainsi que sur la position et les recommandations de l'architecte des Bâtiments de France concernant ce type de travaux.

Il est rappelé qu'un avis doit être transmis avant le **10 octobre 2026**. Les éléments examinés devront donc être étudiés afin de permettre à la commune de faire connaître ses observations dans les délais impartis.

3.7. Travaux de réparation du tracteur communal

Le maire fait le point sur les travaux de réparation du tracteur communal. L'atelier chargé des réparations est actuellement fermé. Des difficultés d'approvisionnement en pièces détachées retardent l'intervention, de sorte que le tracteur ne devrait pas pouvoir être récupéré avant le mois de septembre 2026 au plus tôt. La possibilité de bénéficier d'un prêt ou d'une location de matériel auprès de communes voisines est évoquée. Il est toutefois indiqué qu'aucun dispositif de ce type n'est actuellement disponible. Afin d'assurer malgré tout l'entretien des abords du village, le Conseil municipal envisage de recourir à des prestataires extérieurs, comme cela a été fait pour le débroussaillage des parcours du trail. Il est décidé de solliciter un devis pour la réalisation de ces travaux d'entretien, dans l'attente de la remise en service du tracteur communal.

4. Clôture de la séance

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été abordés, aucune autre question n'est soulevée. La séance est levée à **18 h 36**.

Fait à Montségur, le 14 août 2026.

Le secrétaire de séance,
Pierre-Antoine CLANET



Le Maire
Sébastien MOUNIÉ